Image not found or type unknown

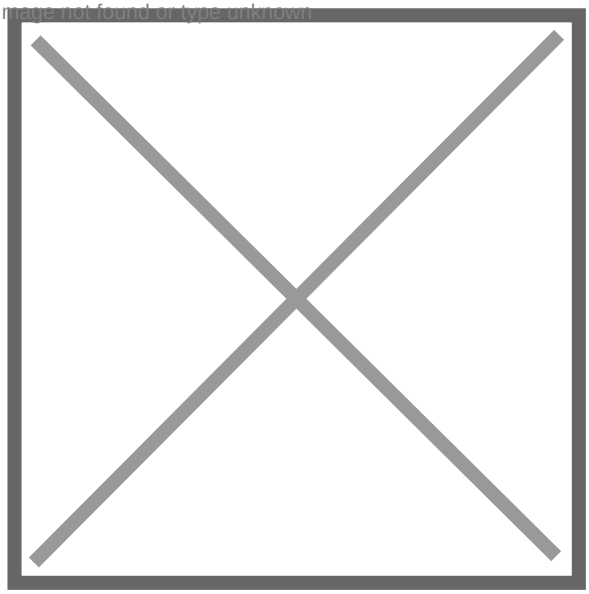

Annulation du permis de conduire ...

Par **kinouu**, le **05/01/2014** à **17:13**

bonjour a tous
je me suis fais controler un soir il y a 1 mois par la bac.
ils m on dis que j avais un avis de recherche pour le permis de conduire
ils m ont donc embarquéau poste pour m auditionné
en bref , en 2011 j ai etais convoquer au tribunal pour une afaire a dormir debout (delit de fuite) , ne me presentant pas au tribunal j ai prix six mois de suspention ...
donc les policiers m ont notifié que mon permis etais supendue a partir de y a 1 mois exactement c'étais fin novembre ... cepandant il me restais 1 point , j ai eu un accidant le 3 nov 2012 ou j etais positif a l alcool ... le retrait de point c est effectué le 30 octobre 2013 paratiquement 1 ans apres a 4 jour pres
donc j ai aussi une annulation du permis de conduire car je n ai plus de point
Je suis senser recevoir un 48 si pour ramener mon permis mais c est les flics qu ils l ont l annulation du permis de conduire penalise 6 mois d interdiction administrative de repasser le permis de conduire
sachant que je suis en suspension es ce que l annulation prend le dessu ou je vais devoir attendre 1 ans avant de le repasser , comment sa se passe ??
mon auto ecole ma dis que j allais recevoir un 48 si que je n ai toujour pas recu car il parrait que l interdiction prend effets a la date ou je ramene mon permis (le probleme c'est que je ne les deja plus le permis)
quelqu un peu m aider svp !! merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés